

VOTRE CFPPA

Le centre se trouve dans un parc de pinède et de jardins méditerranéens, aux pieds du Parc national des Calanques, dans Marseille.

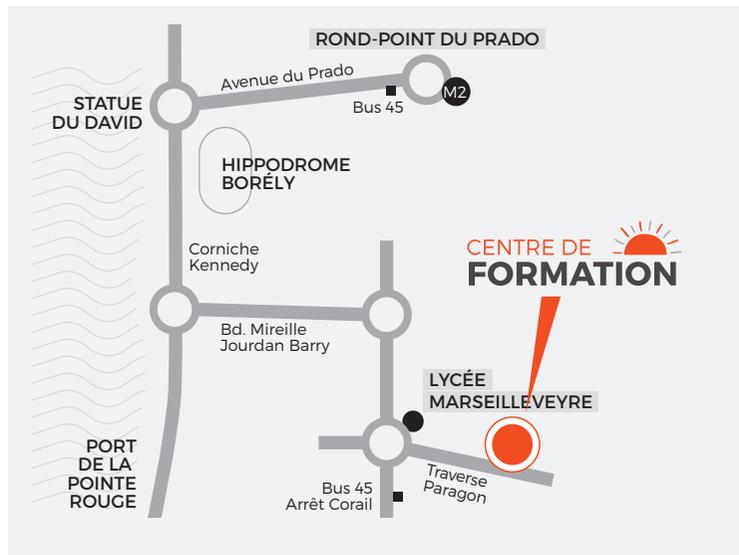
Les élèves bénéficient d'un self, de salles informatiques avec utilisation possible de logiciels de DAO (Autocad, Sketchup, Gimps) et de graphisme, d'un centre de documentation et de ressources. Par ailleurs, ils sont sensibilisés à l'environnement et au tri des déchets.

Grâce à de nombreux partenariats avec le Parc national des Calanques, la Ville de Marseille, la SERAM, la SEM et d'autres, les chantiers écoles sont riches et divers.



+ LES PLUS DU CFPPA

- Suivi individualisé, aide personnalisée
- Bonne intégration dans le monde du travail
- Compétences développées par le CFPPA, recherchées par les entreprises
- Une exploitation agricole, support pédagogique et d'expérimentation



CFPPA MARSEILLE

89 Traverse Paragon - 13008 Marseille
Tél. : 04 91 16 78 50 - cfppa.aix-valabre@educagri.fr

Pour en savoir plus ou s'inscrire :
Nathalie Sanchez, 04 42 65 78 68 ou
nathalie.sanchez@educagri.fr

campusnatureprovence.com

 Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !
<https://www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille>



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

CENTRE DE FORMATION

PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION
AGRICILES

AIX-VALABRE
MARSEILLE

MÉTIERS VERTS



BTSA Brevet de Technicien Supérieur Agricole



FORMATION EN APPRENTISSAGE
AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



campusnatureprovence.com



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former des techniciens qualifiés dans l'organisation d'aménagements paysagers. Il doit gérer des personnels, des approvisionnements, être au contact de la clientèle de l'entreprise. Les compétences développées :

- Organiser et encadrer la réalisation de chantiers de création ou d'entretien,
- Contribuer à l'élaboration des projets,
- Contribuer à la gestion technico-économique,
- Participer à l'organisation du travail, gestion d'équipe,
- Communiquer dans l'entreprise et avec la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgée de 16 à 30 ans,
- Etre titulaire d'un BAC PRO Travaux Paysagers ou BAC Professionnel Productions Horticoles, BAC STAV, BAC S...
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'entretien et de création de jardin espaces verts ou une collectivité territoriale,
- Satisfaire à l'entretien individuel de motivation. Orientation proposée grâce à une évaluation des pré-requis.

OBJECTIF PROFESSIONNEL

Intégrer une entreprise du secteur privé ou du secteur public. Le salarié peut se voir confier un poste à responsabilité de chef de chantier, puis de conducteur de travaux.. Il peut être le futur assistant du chef d'entreprise et avec de l'expérience créer sa propre entreprise. Le diplôme permet en outre une poursuite d'études en Licence (infographie, assistant concepteur, gestionnaire terrains de sports, environnement...), Ecole d'ingénieur du paysage, et l'ENSP.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Alternance entre entreprise et centre de formation sur 2 ans. 675 h de formation par an (19 semaines en centre).

Statut : salarié sous contrat d'apprentissage.

ORGANISATION DE LA FORMATION

MODULES ET THÈMES ABORDÉS

Accompagnement du projet personnel et professionnel
Organisation économique, juridique et sociale
Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
Langue vivante : anglais
Education physique et sportive
Traitement des données
Technologies de l'information et du multimédia
Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
Connaissance et gestion des végétaux
Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
Gestion technico-économique de chantiers
Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
Animation, information et sensibilisation dans le Parc national des Calanques
Pluridisciplinarité

LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI, AIDE NON DÉDUITE

Age de l'Apprenti	1ère Année	2ème Année
moins de 18 ans	27 %	39 %
	411 €	593 €
Entre 18 et 20 ans	43 %	51 %
	654 €	775 €
Plus de 20 ans	53 %	61 %
	806 €	928 €

A titre indicatif, en % du SMIC au 01/01/2019 : 1521,22 € brut

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Contactez-nous par téléphone ou par mail

Tél : **04 91 16 78 50** - rims.skapaite@educagri.fr